

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième assemblée ordinaire du  
Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le  
mercredi 23 mars 2016, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715

---

Deuxième résolution sur la réorganisation des bibliothèques de l'UQAM

**Résolution CFSPD-2015-2016-638**

ATTENDU les “Canadian Academic Law Library Standards” adoptés par l'Association canadienne des bibliothèques de droit qui prévoient, notamment, que les bibliothèques de droit canadiennes doivent avoir une autonomie administrative suffisante pour assurer leur développement et le contrôle sur leurs ressources, et que leur direction doit être assumée par une personne dont la fonction principale est la gestion d'une bibliothèque de droit;

ATTENDU que la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada réfère à ces standards pour la reconnaissance des programmes universitaires de *common law* au Québec et au Canada;

ATTENDU que l'UQAM doit maintenir une bibliothèque de droit qui répond à ces standards afin de conserver toute la latitude nécessaire au développement de programmes de droit reconnus par les professions juridiques, spécialement dans un contexte d'évolution rapide desdites professions, comme en témoignent les initiatives relatives à l'enseignement de la *common law* en droit privé au Québec et les discussions actuelles entourant les modalités de mise en oeuvre d'un accord de mobilité des avocats et notaires à l'échelle canadienne;

ATTENDU que le vice-rectorat aux Services d'information envisage une réorganisation d'envergure du Service des bibliothèques de l'UQAM qui aura une incidence sur l'administration des bibliothèques et sur les lieux de prise de décisions;

ATTENDU que le Comité-conseil à la direction des bibliothèques de l'UQAM, auquel siègent les vice-doyens à la recherche des sept facultés ainsi que des représentants étudiants, n'a pas été consulté sur l'opportunité d'une réorganisation d'envergure des bibliothèques de l'UQAM;

ATTENDU que le Comité-conseil a pour mandat de conseiller la direction du Service des bibliothèques sur la planification stratégique, les grandes orientations budgétaires et l'offre de services et de recommander l'adoption des politiques et règlements qui concernent le Service des bibliothèques;

ATTENDU QUE le Comité des usagers de la Bibliothèque des sciences juridiques et politiques, auquel siègent des représentants de chaque département, de la Faculté de science politique et droit et des étudiants n'a pas encore été consulté sur l'opportunité d'une réorganisation de la Bibliothèque des sciences juridiques et politiques;

ATTENDU que le Comité des usagers de la Bibliothèque des sciences juridiques et politiques a pour mandat de recevoir le Plan d'action annuel et le bilan annuel de la bibliothèque concernée, de conseiller la direction de cette bibliothèque sur les services à offrir, les grandes orientations du développement des collections, l'usage des espaces, etc., à partir des demandes parvenant des départements et des associations étudiantes;

ATTENDU que ni le Plan stratégique du Service des bibliothèques 2014-2018, ni le Plan d'action 2015-16 ne prévoient une telle réorganisation;

ATTENDU la résolution CFSPD-2015-2016-631 adoptée à l'unanimité par le Conseil académique facultaire de sciences politiques et droit du 24 novembre 2015 demandant au Vice-Rectorat aux Services d'information et à la Direction du Service des bibliothèques de procéder à une consultation auprès du Comité –conseil à la Direction des bibliothèques et des Comités d'usagers des différentes bibliothèques de l'UQAM pour que ces derniers puissent consulter les unités et les usagers, conformément à leurs mandats respectifs, et ce, avant de proposer un plan de réorganisation du Service des bibliothèques;

ATTENDU la proposition de restructuration du Service des bibliothèques présentée à la Direction de l'UQAM et détaillée dans les documents "Nouvelle structure du service des bibliothèques" (RGD 07-03-2016, point 7.1.1) et "Structure de direction du Service des bibliothèques" (RGD 07-0-2016, point 7.1.2), lesquels ont été rendus disponibles au Conseil académique facultaire en vue de sa rencontre du 23 mars 2016;

ATTENDU que ni Comité-conseil à la direction des bibliothèques de l'UQAM, ni les Comités d'usagers, d'usagers des différentes bibliothèques n'ont été consultés sur cette deuxième proposition et ce, contrairement au souhait exprimé à l'unanimité par le Conseil académique facultaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bernstein, APPUYÉ par madame Annie Rochette, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

DÉPLORE l'absence de consultation du Comité-conseil à la direction des bibliothèques de l'UQAM et des Comités d'usagers, d'usagers des différentes bibliothèques sur la proposition de restructuration du Service des bibliothèques de l'UQAM;

DÉNONCE le non-respect par le vice-rectorat et la direction de leur engagement de consulter au préalable à la réorganisation;

RAPPELLE au vice-recteur aux services d'information les politiques et pratiques de l'UQAM voulant que ces comités soient consultés et à leur tour puissent consulter leurs mandataires;

EXIGE que ces comités soient consultés avant que tout changement soit adopté ou mis en place, et ce, dans un délai qui permet aux représentantes, représentants de ces comités de consulter leurs mandataires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**  
Montréal, 23 mars 2016

Hugo Cyr  
Doyen